

# Scandale Benalla : Gérard Collomb doit démissionner !

L'affaire Alexandre Benalla, née de la révélation par la presse d'informations circulant sur les réseaux sociaux depuis quelques jours, n'en finit pas d'ébranler le pouvoir, et pour cause : la tentative ubuesque d'étouffer cette affaire au plus haut sommet de l'Etat ne fait plus aucun doute, et les révélations successives sur les éléments jetant l'opprobre sur nos institutions ne cessent de pleuvoir. Nous ne reviendrons pas ici sur l'ensemble des faits, mais proposons de nous focaliser la responsabilité d'un des protagonistes essentiels : le ministre de l'Intérieur en personne : Gérard Collomb.



Selon la [version officielle](#), le nommé Alexandre Benalla, adjoint du directeur de cabinet de l'Élysée, a été « autorisé », à sa demande, à effectuer un « stage d'observation » dans les rangs de la police nationale lors des manifestations du 1er mai à Paris, sur son « temps de

repos ».

La police nationale reçoit régulièrement des stagiaires de tous horizons, dans ses différents services, et cela fait systématiquement l'objet d'une communication interne. Par ailleurs, et cela ne souffre aucune exception, aucun stagiaire n'est autorisé à participer à des missions de police, et a fortiori à se rendre au cœur d'un dispositif de maintien de l'ordre, réservé par ailleurs aux personnels spécialisés.

Par conséquent, la réalité de ce « stage » ayant été reconnue par l'Elysée, cela implique que **Gérard Collomb en a été dûment informé en amont, et qu'il a donné des instructions à la hiérarchie policière** pour qu'elle accueille le nommé Alexandre Benalla le 1er Mai. Il existe donc nécessairement une note de service, signée, relative à la nature et à la durée de ce stage.

Gérard Collomb a par ailleurs annoncé le 19 juillet 2018, en pleine tourmente liée à ce scandale, qu'il allait [demander à l'IGPN](#) (police des polices) de procéder à une enquête administrative – tenez-vous bien – pour déterminer s'il existe des règles d'accueil des personnes effectuant un stage au sein de la police nationale, et si tel est le cas pour savoir si elles ont bien été respectées ! En somme, il demande à l'IGPN placée sous ses ordres d'enquêter sur les ordres qu'il a donnés aux forces de l'ordre d'accueillir Alexandre Benalla le 1er Mai !

Il n'aura pas à se donner cette peine, le parquet de Paris ayant ouvert une enquête préliminaire le même jour (dans le cadre de laquelle le nommé Alexandre Benalla a été placé sous le régime de la garde à vue) ayant décidé à juste titre la [co-saisine de l'IGPN](#) sur le plan pénal, et [3 fonctionnaires de police](#) (hauts gradés de la préfecture de police), dont le responsable des relations avec l'Elysée, ayant été suspendus pour avoir donné des images de vidéo

surveillance du 1er mai au nommé Alexandre Benalla...

L'implication directe de Gérard Collomb dans cette affaire est par ailleurs avérée par la révélation selon laquelle, dès le 2 mai 2018, Gérard Collomb était informé des violences commises par le nommé Alexandre Benalla porteur des insignes propres aux membres de forces de l'ordre, et des vidéos existantes à ce sujet.

Ainsi, en ne révélant pas ces informations au procureur de la République, Gérard Collomb est le premier à avoir violé les dispositions de l'[article 40 alinéa 2 du Code de Procédure Pénale](#) qui lui imposait de le faire sans délai, et de communiquer toute information en sa possession.

Je ne communiquerai pas l'ensemble des informations dont je dispose pour ne pas mettre en danger ceux qui me les ont transmises. Je me contenterai d'espérer qu'à travers l'enquête parlementaire ouverte (non sans mal) grâce à l'action des députés de l'opposition, toute la lumière sera faite sur cette affaire que d'aucuns nomment déjà le « Benalla gate », et affirme ceci : ce cas n'est que la partie émergée d'un iceberg dont les Français (en dehors de ceux qui ont lu mon livre [A mort le flic !](#)) n'ont pas idée.

Je conclurai par cette simple question dans l'espoir qu'un journaliste consciencieux s'en empare et fasse son travail avec objectivité : quelle est donc cette étrange cellule à laquelle appartient le nommé Alexandre Benalla, mais aussi le gendarme réserviste, également salarié de la « République en Marche », qui l'accompagnait, et à qui sont confiées des missions de sécurité pour le compte de l'Elysée alors qu'il existe des services spécialisés de police et de gendarmerie pour assurer ces missions ?

Dans l'attente des prochains dénouements, la question de la démission de Gérard Collomb ne devrait même pas être en suspens dans une démocratie digne de ce nom, à moins

d'ignorer les réseaux auxquels il appartient, et sa position hiérarchique pouvant nuire aux enquêtes. Il sera par ailleurs auditionné par le Sénat dès la semaine prochaine.

**Sébastien JALLAMION**